

Newsletter 2010/11 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 25 novembre 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de novembre dont le sommaire est le suivant:

- 01 La communication par courriel: simple, rapide et sûre**
 - 02 Vidéo sur le dépôt d'une marque**
 - 03 Classification de Nice: collaboration avec les offices allemand, autrichien et italien**
 - 04 Protocole de Madrid: Kazakhstan / formulaire actualisé**
 - 05 Formation continue**
-

01 La communication par courriel: simple, rapide et sûre

Au terme d'une phase pilote couronnée de succès, la communication simplifiée par courriel a été introduite début juillet 2010 pour la majorité des procédures de l'Institut. Depuis, un nombre croissant de clients a recours à ce moyen de communication pratique. Fin octobre, déjà 50 % des communications relatives aux procédures dans le domaine des marques, pour lesquelles cette communication simplifiée a été autorisée, ont été reçues par e-mail à l'adresse tm.admin@ekomm.ipi.ch. Vous trouverez de plus amples informations sur le site ekomm.ipi.ch. Veuillez respecter les nouvelles réglementations concernant les moyens de communication acceptés par l'Institut sous <http://www.ige.ch/fr/institut/contact/kommunikationswege-des-ige.html>.

02 Vidéo sur le dépôt d'une marque

Sur les sites internet e-trademark.ige.ch et pme.ipi.ch/fr/marques/avant-le-depot.html, l'Institut propose désormais une brève vidéo d'information intitulée "L'essentiel en images et commentaires" en guise d'aide pour le choix d'une marque. Cette vidéo explique les caractéristiques essentielles d'une marque et les points auxquels il faut faire attention lors du dépôt.

03 Classification de Nice: collaboration avec les offices allemand, autrichien et italien

Depuis de nombreuses années, l'Institut collabore avec l'office allemand des marques et brevets (DPMA) et l'office des brevets autrichien (ÖPA) pour garantir une traduction uniforme des termes issus de la Classification de Nice. L'OMPI reconnaît désormais cette traduction commune qu'elle a mise en ligne sur son [site internet](#). Par ailleurs, l'Institut et l'office italien des brevets et des marques (UIBM) ont également uniformisé

leur traduction italienne de la 9ème édition de la classification de Nice. L'[Aide à la classification](#) de l'Institut a été actualisée en ce sens.

04 Protocole de Madrid: Kazakhstan / formulaire actualisé

Dès le 8 décembre 2010, le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard du Kazakhstan. Cette nouvelle adhésion porte à 85 le nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid, le nombre total de parties contractantes au système restant à 88. L'Institut a profité de ce changement pour modifier substantiellement ses formulaires de demande internationale et invite les déposants, qui ne souhaitent pas utiliser le formulaire en ligne disponible sur <https://www.ige.ch/ironline/>, à utiliser ce [formulaire actualisé](#).

05 Formation continue

- Cours "Droits immatériels: une formation axée sur la pratique" – les 9, 16 et 23 novembre 2011 à Lausanne. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.
- Cours "La propriété intellectuelle: notions élémentaires" en février, mai et août 2011 à Berne. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>